CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 27 JUILLET 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue au sous-sol de l'Église à Gracefield, le 27 juillet 2021 à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h05.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2021-07-286 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit avec ses ajouts :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Avis de motion – Règlement sur les chemins privés
4- Révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité (Bonification – Akifer)
5- Période de questions
6- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES CHEMINS PRIVÉS

Le conseiller Mathieu Caron donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 211-2021, concernant les chemins privés, abrogeant et remplaçant tous les règlements relatifs aux chemins privés.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement déposé.

Les membres du conseil sont d'accord

2021-07-288 RÉVISION DES AIRES DE PROTECTION ET DES INDICES DE VULNÉRABILITÉ (BONIFICATION – AKIFER)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-050 octroyant le contrat à Akifer pour la préparation des analyses sur la vulnérabilité des sites de prélèvements d'eau (puits et prise d'eau dans la rivière) ;

CONSIDÉRANT la révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité DRASTIC (activités liées à la bonification), soit la révision des aires de protection du puits municipal ainsi que des indices de vulnérabilité à l'intérieur des aires de protection de ce puits ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de cette révision un modèle numérique est proposé ;

CONSIDÉRANT QU'un montant jusqu'à concurrence de 15 000.00 $ des dépenses seront remboursées par le ministère pour la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Gracefield.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et unanimement résolu :

D'octroyer à Akifer un montant forfaitaire de 15 610.00 $ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de révision des aires de protection et des indices de vulnérabilité, selon l'offre datée du 20 mai 2021.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

2021-07-289 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier et notaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

_____
Réal Rochon
Maire